

RETRAITES

la
cgt

LE 6 NOVEMBRE
POURSUIVONS, DANS L'UNITÉ,
LA MOBILISATION
CONTRE UNE RÉFORME INJUSTE
ET INEFFICACE

Le 6 novembre est le prochain rendez-vous proposé aux salariés pour exprimer ensemble leur rejet de la réforme des retraites en voie d'adoption au Parlement et **leur exigence d'ouverture de négociations sur les propositions alternatives.**

Les organisations syndicales, en fixant ce nouveau rendez-vous, entendent « maintenir la pression » sur le gouvernement et prolonger le mouvement social multiforme et intergénérationnel en cours.

Le président de la République ne doit pas promulguer **une loi jugée injuste et inefficace par 70% des français.** Il ne doit pas mettre fin à la retraite à 60 ans, entraînant par là même des difficultés supplémentaires à l'accès des jeunes sur le marché du travail. Ce serait près d'un million d'emplois qui leur deviendraient ainsi inaccessibles dans les années à venir, comme l'ont bien compris les lycéens et les étudiants qui se sont mobilisés en nombre ces dernières semaines.

Madame Parisot, la véritable marraine de cette réforme et présidente du Medef, est pressée de « passer à autre chose ». On la comprend puisqu'elle obtiendrait, si cette loi était promulguée, satisfaction sur toute la ligne :

- le recul de l'âge de départ en retraite à 62 ans ainsi que le recul de l'âge ouvrant droit au départ sans décote à 67 ans ;
- la substitution de la notion de départ anticipé pour



incapacité de travail à celle de départ anticipé au titre de la pénibilité des métiers ;

– l'enterrement de l'obligation de négocier dans les entreprises pour réduire l'écart salarial entre hommes et femmes avant le 31 décembre 2010 au bénéfice d'un engagement des employeurs à présenter un plan d'action sans obligation de négocier.

On sait ce que signifie « passer à autre chose » pour le Medef : ce serait en fait revenir à la charge sur les allègements de cotisations sociales, par exemple

dans le cadre des négociations sur les retraites complémentaires qui vont bientôt s'ouvrir, et la simplification du Code du Travail.

Prolonger l'action engagée pour obtenir du président de la République qu'il ne promulgue pas cette loi, rejetée par une grande majorité de salariés, serait du même coup dire haut et fort au Medef et aux employeurs que les salariés n'ont aucune envie d'être jour après jour sacrifiés sur l'autel de la compétitivité. Pas plus que les plans d'austérité qui, en France et partout en Europe, enfoncent l'économie européenne dans la crise, la poursuite des politiques qui sacrifient l'emploi, les salaires et la protection sociale ne constituent des choix acceptables pour les salariés.

Bernard THIBAUT
Secrétaire général de la CGT

EMPLOI

UNE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ ENTRE TOUTES LES GÉNÉRATIONS

La prolongation de 2 ans de l'âge effectif de départ à la retraite conduira plusieurs centaines de milliers de salariés à rester dans l'emploi au lieu de partir à la retraite, ce qui réduira d'autant les recrutements, surtout des jeunes.

La CGT estime que si la réforme s'applique, ce sont au bas mot un million de personnes qui, au lieu d'avoir trouvé un emploi ou d'être parties à la retraite seront soit au chômage, indemnisé ou non, soit en congés maladie.

Les premiers concernés par cette politique seront les jeunes. Ces derniers sont aujourd'hui les premières victimes de la crise : au 30 juin 2010, 23,3% des 15/24 ans

étaient au chômage, ils étaient 17,6% à la fin du premier trimestre 2008 (source INSEE).

Le recul de l'âge de la retraite ne fera qu'accroître cette évolution.

Au lieu d'opposer les générations comme le gouvernement et le patronat le font aujourd'hui, il faut imposer une autre logique économique et sociale. C'est pourquoi la CGT revendique d'instituer une sécurité sociale professionnelle garantissant à tous un véritable droit à l'intégration dans l'emploi ou une formation qualifiante débouchant sur un emploi stable, seule véritable solution pour garantir l'avenir de nos retraités.



RETRAITES

PÉNIBILITÉ DÉPART ANTICIPÉ

 **POUR UNE RÉFORME JUSTE !** www.cgt.fr

ET LA PÉNIBILITÉ !

En annonçant de manière tonitruante que son projet comporterait un volet important sur la pénibilité, le gouvernement espérait sans doute réfréner les velléités revendicatives de plusieurs centaines de milliers de salariés, en attente de mesures significatives et à effets immédiats.

Le mécontentement et la colère des salariés concernés sont à la hauteur de l'indigence des mesures gouvernementales.

Plutôt que de s'appuyer sur les propositions portées de manière quasi-unanime par les organisations syndicales de salariés, avec notamment la possibilité de départs anticipés, le gouvernement a fait le choix d'articuler son projet sur la base des injonctions patronales.

Les salariés concernés par la pénibilité n'acceptent pas cette situation. Ils l'ont déjà exprimé tout au long des multiples mobilisations qui ont jalonné la bataille des retraites en cours. La pénibilité ne doit pas déboucher sur l'incapacité de travail mais sur un départ anticipé à la retraite en bonne santé.

Ils auront à cœur de continuer à le dire, que la loi soit promulguée ou non...

**POUR VOIR L'ESEMBLE
DU DOSSIER «RETRAITES»
VOIR WWW.CGT.FR**

LA LUTTE SYNDICALE SONT POSSIBLES

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, ON L'OBTIENT QUAND ?

Les discriminations salariales et le temps partiel subi sont causes de graves inégalités entre homme et femme durant la vie active et s'accroissent à la retraite.

Par sa réforme des retraites le gouvernement remet en cause une loi de 2006 qui obligeait les entreprises à « supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes avant le 31 décembre 2010. » Les employeurs qui n'ont rien fait pour établir l'égalité pourront échapper aux maigres pénalités instaurées par la loi en adoptant de simples « plans d'actions » qu'ils pourront décider unilatéralement.

Le gouvernement reporte ainsi la mise en œuvre d'une stricte égalité de rémunération aux calendes grecques... et conforte les employeurs qui entretiennent les discriminations salariales.

Plutôt que de chercher à résoudre les inégalités dont sont victimes les salarié(e)s, le gouvernement instrumentalise la réforme des retraites pour satisfaire les plaintes patronales. Cette régression sociale est intolérable, pour la CGT comme pour tous les salariés et salariées de ce pays.



FINANCEMENT

RÉALISER UNE RÉFORME POUR GARANTIR NOS RETRAITES

Le gouvernement prétend que sa réforme permettra de garantir l'avenir des retraites par répartition, mais est incapable d'expliquer comment il compte y arriver.

Il commence par effectuer un tour de passe-passe, à l'occasion du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2011, en opérant diverses manipulations entre différentes caisses qui ne rapporteront pas un centime, d'autre part en jetant son dévolu sur les 35 Mds d'euros accumulés sur le fonds de réserve des retraites, qui devaient être utilisés seulement à partir de 2020.

Il prévoit par ailleurs une diminution par 2 du taux de chômage d'ici 2018, ce qui permettrait selon lui d'équilibrer les comptes, à la fois en apportant plus de recettes et en permettant le basculement sur les retraites d'une partie des cotisations d'assurance-chômage. Pour tenir cet objectif, il faudrait que l'économie française crée plus de 200.000 emplois par an d'ici 2018, ce qui est considérable.

Mais il ne propose aucune stratégie économique au service de

cet objectif. Or, si la croissance n'est pas au rendez-vous, ce sont 15 Mds d'euros qui manqueront pour financer les retraites. Aussi le Sénat dégage-t-il sa recette miracle : mettre en place un régime par points ou en comptes notionnels, comme il en existe en Suède ou en Allemagne, sans expliquer le moins du monde comment cela permettra de dégager les recettes nécessaires pour garantir le niveau des retraites.

Une fois de plus, le Gouvernement esquive le vrai débat, celui de l'indispensable réforme du financement permettant de dégager les ressources nécessaires.

La CGT a des propositions précises, concrètes et réalistes. Elle est prête à les mettre sur la table. Elle propose par exemple une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales et de remettre à plat l'ensemble des exonérations.



SOLIDARITÉ ET SOUTIEN INTERNATIONAL

Dans de nombreux pays d'Europe et du reste du monde les gouvernements imposent des plans d'austérité à leur peuple, s'attaquent aux systèmes de retraite.

Des messages de solidarité de soutien nous parviennent de syndicats d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Europe.

Ainsi Michaël Sommer, président de la Confédération des syndicats Allemands (DGB) :

« En Allemagne, nous suivons avec la plus grande attention les discussions sur la réforme des retraites en France ainsi que le succès des mobilisations(...) »

Les expériences en Allemagne ont montré que l'allongement de l'âge de départ à la retraite n'a pas rendu la retraite plus « sûre ».

Tant qu'aucune solution ne sera trouvée aux problèmes structurels du marché du travail, le recul de l'âge de la retraite ne signifie rien d'autre qu'une diminution pure et simple du niveau des pensions. Seule une petite partie des salariés parvient à tenir jusqu'à l'âge

légal de la retraite – beaucoup partent avant pour raison de santé ou perdent leur emploi, les seniors n'ayant que peu de chance de retrouver par la suite une activité sur le marché du travail. L'allongement de l'âge du départ à la retraite est donc socialement injuste et conduit à la privatisation des systèmes de sécurité sociale. »

John Monks, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES) :

« La CES a adopté une résolution portant sur le livre vert sur les pensions, dans laquelle elle réaffirme son attachement au système de répartition des retraites, son refus de toute privatisation, et la nécessité de régler le problème du chômage des jeunes et des seniors. »

Il est évident qu'à travers les mobilisations successives qui ont lieu en France, les travailleurs expriment également leurs craintes d'un risque de pauvreté accru. Il est indispensable de reconsidérer les ressources de financement afin d'obtenir un système de pension socialement équitable et acceptable par tous. »

Retrouvez les messages de soutien sur le site de la CGT - http://cgt.fr/spip.php?article37856&debut_premier_article=

RAPPEL

LA CGT A CRÉÉ UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Au fil des semaines, la mobilisation s'amplifie. Aujourd'hui, 71% des français exigent une autre réforme des retraites. Tous expriment que cette réforme est injuste socialement, qu'elle est inefficace et qu'elle aggrave les inégalités. La Cgt a la volonté de poursuivre la mobilisation pour exiger une autre réforme plus juste et plus efficace, qui maintienne la retraite et consolide notre système solidaire de répartition, entre les générations. C'est une mobilisation qui s'inscrit dans la durée et qui se prolongera au-delà des votes solennels de l'Assemblée

Nationale et du Sénat qui ont eu lieu respectivement les 26 et 27 octobre.

La CGT met à disposition pour tous ceux qui veulent exprimer leur solidarité financière, un compte intitulé : « Cgt Solidarité Lutttes Retraite ». D'ores et déjà, les dons affluent.

Vos dons sont à mettre à l'ordre de :

« Cgt solidarité lutttes retraite »

et à retourner à l'adresse : **« Cgt solidarité lutttes retraite » - 263 rue de Paris - 93100 Montreuil**

Retrouvez le communiqué sur le site de la CGT - <http://cgt.fr/spip.php?article37850>

J'ADHÈRE À LA CGT



Nom :

Prénom :

Entreprise :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Email :

Signature

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT ou à retourner à :
CGT - 263 rue de Paris - 93100 Montreuil